



TRECENTO

A S S E T M A N A G E M E N T

Reporting de Performance ESG et Climat

Trecento Santé ISR

Trecento Robotique ISR

OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE

25 février 2021

Préambule

Les mutations économiques, sociétales et climatiques obligent aujourd'hui l'ensemble des parties prenantes (investisseurs, émetteurs, régulateurs, pouvoirs publics, ONG...) à une responsabilisation et à une prise de conscience collective en matière de politique d'investissement durable.

Depuis la création de Trecento AM en 2011, l'analyse des aspects de la gouvernance des émetteurs a fait partie intégrante de la méthodologie d'analyse fondamentale. Pour approfondir son approche d'investisseur responsable de long terme, Trecento AM a décidé dès 2015 de formaliser une démarche en ce sens en devenant signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), impliquant de fait un engagement d'information et de prise en compte des facteurs ESG dans le processus décisionnel de sélection des investissements. Les PRI complètent le Pacte mondial des Nations Unies, lequel invite les entreprises à intégrer dans leurs activités et leurs stratégies un éventail de principes universels relatifs aux droits humains, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

En 2019, Trecento AM a décidé de renforcer sa démarche d'intégration et d'analyse ESG afin de proposer des produits d'épargne socialement responsables et labellisés ISR à ses clients. L'ISR est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Les fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR ont obtenu le Label ISR le 6 mars 2020.

Ce document a pour objectif d'informer nos parties prenantes sur la mesure des impacts positifs de la gestion ESG sur le développement d'une économie durable, conformément aux exigences de transparence du label ISR.

Ce document peut être consulté et téléchargé sur le site internet de Trecento AM : <http://www.trecento-am.com/>

Sommaire

1. Stratégie ISR de Trecento AM	4
2. Critères ESG sélectionnés : définitions et méthodologie de calcul	5
2.1. Critères environnementaux suivis	5
2.2. Critères sociaux	6
2.3. Critères de gouvernance	7
3. Résultats de la mesure de performance ESG	9
3.1. Trecento Santé ISR (données au 25/02/2021)	9
3.2. Trecento Robotique ISR (données au 25/02/2021).....	10
3.3. Communication et diffusion	12

1. Stratégie ISR de Trecento AM

En 2019, Trecento AM a défini une nouvelle stratégie d'investissement socialement responsable (ISR) en renforçant sa démarche d'intégration et d'analyse des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans la sélection des investissements, applicable aux OPC Trecento Santé ISR (toutes parts confondues : FR0011319664 ; FR0013224391 ; FR0013224409 ; FR0013392461) et Trecento Robotique ISR (toutes parts confondues : FR0013219490 ; FR0013219482 ; FR0013282001 ; FR0013281995). Les fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR ont obtenu le Label ISR le 6 mars 2020 et se conforment à ce titre aux exigences du label.

La démarche d'investisseur responsable de Trecento AM s'articule principalement autour des 4 politiques suivantes :

- [Politique d'exclusion sectorielle et normative](#)
- [Politique d'intégration ESG et sélection des investissements](#)
- [Politique d'exercice des droits de vote](#)
- [Politique d'engagement](#)

Notre démarche ISR répond au Code de Transparence ISR, conçu et approuvé par le FIR, l'AFG et Eurosif, afin d'apporter à l'ensemble de ses clients des informations transparentes sur sa gestion ISR (Investissement Socialement Responsable).

Vous pouvez retrouver l'ensemble de notre documentation relative à notre démarche d'investisseur responsable sur notre site internet à l'adresse suivante : <http://www.trecento-am.com/notre-engagement-isr-esg/>

2. Critères ESG sélectionnés : définitions et méthodologie de calcul

2.1. Critères environnementaux suivis

Existence d'une politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre susceptibles de contribuer au réchauffement climatique

Ce critère indique si l'émetteur a mis en place (ou non) une politique de réduction de ses émissions globales de gaz à effet de serre (GES) susceptibles d'être responsables du réchauffement climatique dans le cadre de ses activités et/ou l'utilisation de ses produits et services.

Méthodologie : un émetteur est positif (« Oui ») si celui-ci a explicitement et clairement divulgué une telle démarche dans son rapport annuel et/ou son rapport RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) le plus récent ; dans le cas contraire, l'émetteur est catégorisé comme négatif (« Non »). Au niveau des fonds et des univers (santé et robotique), la donnée calculée correspond au nombre d'émetteurs positifs (« Oui »), en pourcentage du nombre total d'émetteurs composant le fonds ou l'univers d'investissement.

Exemples (non exhaustif) : efforts de réduction directe des émissions de gaz à effet de serre (GES) notamment à travers un ou des objectifs chiffré(s), amélioration de l'efficacité énergétique, recours à des énergies renouvelables, investissements dans le développement de produits pour réduire les émissions générées ou la consommation d'énergie résultant de leur utilisation.

Les données brutes sont extraites de Bloomberg qui se base sur des informations publiques et déclaratives des émetteurs.

Existence d'initiative(s) en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Ce critère indique si l'émetteur a engagé, à défaut d'avoir mis en place une politique en ce sens, une ou plusieurs initiative(s) pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Méthodologie : un émetteur est négatif (« Non ») si celui-ci n'a pas explicitement divulgué de telles efforts ou initiatives dans son rapport annuel et/ou son rapport RSE le plus récent. Au niveau des fonds et des univers (santé et robotique), la donnée calculée correspond au nombre d'émetteurs positifs (« Oui »), en pourcentage du nombre total d'émetteurs composant le fonds ou l'univers d'investissement.

Les données brutes sont extraites de Bloomberg qui se base sur des informations publiques et déclaratives des émetteurs.

2.2. Critères sociaux

Existence d'une politique de non-discrimination

Ce critère indique si l'émetteur a mis en place (ou non) une politique destinée à prévenir toute pratique de discrimination contre tout type de population ou groupe démographique. Elle peut notamment prendre la forme d'une politique d'égalité des chances.

Méthodologie : un émetteur est négatif (« Non ») si celui-ci n'a pas défini de tels principes dans ses documents et rapports les plus récents (incluant par exemple, le rapport annuel, le rapport RSE, le code d'Ethique, etc). Au niveau des fonds et des univers (santé et robotique), la donnée calculée correspond au nombre d'émetteurs positifs (« Oui »), en pourcentage du nombre total d'émetteurs composant le fonds ou l'univers d'investissement.

Exemples (non exhaustif) : politique de non-discrimination sur le genre (homme/femme), politique de non-discrimination ethnique, politique de non-discrimination sur l'âge, etc.

Les données brutes sont extraites de Bloomberg qui se base sur des informations publiques et déclaratives des émetteurs.

Existence d'une politique concernant les Droits de l'Homme

Ce critère indique si l'émetteur a implémenté (ou non) une ou plusieurs initiative(s)/mesure(s) destinée(s) à s'assurer de la protection et la défense des droits fondamentaux de ses salariés et de toute personne affiliée à une partie prenante.

Méthodologie : un émetteur est négatif (« Non ») si celui-ci n'a pas explicitement spécifié de telle(s) initiative(s)/mesure(s) dans son rapport annuel et/ou rapport RSE le plus récent. Au niveau des fonds et des univers (santé et robotique), la donnée calculée correspond au nombre d'émetteurs positifs (« Oui »), en pourcentage du nombre total d'émetteurs composant le fonds ou l'univers d'investissement.

Les données brutes sont extraites de Bloomberg qui se base sur des informations publiques et déclaratives des émetteurs.

Signature des UNGC (« United Nations Global Compact » ou Pacte Mondial des Nations Unies en français)

Ce critère indique si l'émetteur est membre signataire (ou non) du Pacte Mondial des Nations Unies (ou UNGC - « United Nations Global Compact » en anglais). Devenir signataire implique pour l'émetteur un engagement d'intégration des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies à sa stratégie, sa culture et ses activités. Celui-ci s'engage également à rendre compte de cette intégration à travers un document appelé « Communication sur le Progrès » (COP) et publié chaque année.

Les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGCC)

Droits humains	1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme
Droits humains	2. Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme
Normes internationales du travail	3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
Normes internationales du travail	4. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
Normes internationales du travail	5. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
Normes internationales du travail	6. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession
Environnement	7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement
Environnement	8. Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
Environnement	9. Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
Anti-Corruption	10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

Méthodologie : un émetteur est négatif (« Non ») si celui-ci n'est pas signataire des UNGC. Au niveau des fonds et des univers (santé et robotique), la donnée calculée correspond au nombre d'émetteurs positifs (« Oui »), en pourcentage du nombre total d'émetteurs composant le fonds ou l'univers d'investissement.

Les données brutes sont extraites de Bloomberg qui se base sur des informations publiques et déclaratives des émetteurs.

2.3. Critères de gouvernance

Pourcentage de femmes au sein du conseil d'administration (%)

Ce critère indique le taux (%) de féminisation au sein du conseil d'administration de l'émetteur. Pour les émetteurs dotés d'un conseil d'administration et d'un conseil de surveillance, le taux de féminisation correspond à celui du conseil de surveillance.

Méthodologie : nombre de femmes / nombre de membres au conseil d'administration (ou conseil de surveillance, le cas échéant). Au niveau des fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR, la donnée calculée correspond à la somme de l'indicateur pondéré par le poids de chaque émetteur (en pourcentage de l'actif net). Pour les univers Santé et Robotique, la donnée calculée correspond à la somme de l'indicateur pondéré par la capitalisation boursière en euros de chaque émetteur.

Les données brutes sont extraites de Bloomberg qui se base sur des informations publiques et déclaratives des émetteurs.

Pourcentage de membres indépendants siégeant au conseil d'administration (%)

Ce critère indique le taux (%) d'indépendance des membres composant le conseil d'administration.

Méthodologie : nombre de membres considérés comme indépendants / nombre de membres composant le conseil d'administration. Au niveau des fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR, la donnée calculée correspond à la somme de l'indicateur pondéré par le poids de chaque émetteur (en pourcentage de l'actif net total du fonds). Pour les univers Santé et Robotique, la donnée calculée correspond à la somme de l'indicateur pondéré par la capitalisation boursière en euros de chaque émetteur.

Les données brutes sont extraites de Bloomberg qui se base sur des informations publiques et déclaratives des émetteurs.

3. Résultats de la mesure de performance ESG

3.1. Trecento Santé ISR (données au 25/02/2021)

Trecento Santé ISR - 2020

Catégorie d'indicateurs	Critère	Trecento Santé ISR (58 sociétés)	Univers Santé (447 sociétés)
Environnement / Climat	Existence d'une politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre susceptibles de contribuer au réchauffement climatique Nombre d'émetteurs en % / (taux de couverture en %)	54% (83%)	41% (86%)
	Existence d'initiative(s) en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) Nombre d'émetteurs en % / (taux de couverture en %)	71% (84%)	59% (87%)
Social / Droits de l'Homme	Existence d'une politique de non-discrimination Nombre d'émetteurs en % / (taux de couverture en %)	98% (88%)	84% (87%)
	Existence d'une politique concernant les Droits de l'Homme Nombre d'émetteurs en % / (taux de couverture en %)	78% (86%)	60% (87%)
	La société est-elle signataire des UNGC ? Nombre d'émetteurs en % / (taux de couverture en %)	33% (83%)	17% (86%)
Gouvernance	Pourcentage de femmes au conseil d'administration (%) Somme pondérée en % / (taux de couverture en %)	25% (97%)	25% (90%)
	Pourcentage de membres indépendants siégeant au conseil d'administration (%) Somme pondérée en % / (taux de couverture en %)	81% (97%)	75% (89%)

Trecento Santé ISR - 2019

Catégorie d'indicateurs	Critère	Trecento Santé ISR (67 sociétés)	Univers Santé (381 sociétés)
Environnement / Climat	Existence d'une politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre susceptibles de contribuer au réchauffement climatique Poids en % de l'actif net ou capitalisation boursière agrégée / (Taux de couverture en %)	46% (77%)	55% (82%)
	Existence d'initiative(s) en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) Poids en % de l'actif net ou capitalisation boursière agrégée / (Taux de couverture en %)	63% (77%)	72% (83%)
Social / Droits de l'Homme	Existence d'une politique de non-discrimination Poids en % de l'actif net ou capitalisation boursière agrégée / (Taux de couverture en %)	93% (95%)	93% (97%)
	Existence d'une politique concernant les Droits de l'Homme Poids en % de l'actif net ou capitalisation boursière agrégée / (Taux de couverture en %)	68% (87%)	78% (92%)
	La société est-elle signataire des UNGC ? Poids en % de l'actif net ou capitalisation boursière agrégée / (Taux de couverture en %)	32% (80%)	40% (88%)
Gouvernance	Pourcentage de femmes au conseil d'administration (%) Somme pondérée en % / (taux de couverture en %)	18% (76%)	19% (84%)
	Pourcentage de membres indépendants siégeant au conseil d'administration (%) Somme pondérée en % / (taux de couverture en %)	62% (76%)	59% (83%)

3.1. Trecento Robotique ISR (données au 25/02/2021)

Trecento Robotique ISR - 2020

Catégorie d'indicateurs	Critère	Trecento Robotique ISR (52 sociétés)	Univers Robotique (335 sociétés)
Environnement / Climat	Existence d'une politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre susceptibles de contribuer au réchauffement climatique <i>Nombre d'émetteurs en % / (taux de couverture en %)</i>	48% (85%)	49% (77%)
	Existence d'initiative(s) en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) <i>Nombre d'émetteurs en % / (taux de couverture en %)</i>	52% (81%)	63% (77%)
Social / Droits de l'Homme	Existence d'une politique de non-discrimination <i>Nombre d'émetteurs en % / (taux de couverture en %)</i>	80% (88%)	88% (79%)
	Existence d'une politique concernant les Droits de l'Homme <i>Nombre d'émetteurs en % / (taux de couverture en %)</i>	56% (87%)	73% (78%)
	La société est-elle signataire des UNGC ? <i>Nombre d'émetteurs en % / (taux de couverture en %)</i>	21% (83%)	22% (77%)
Gouvernance	Pourcentage de femmes au conseil d'administration (%) <i>Somme pondérée en % / (taux de couverture en %)</i>	22% (92%)	26% (87%)
	Pourcentage de membres indépendants siégeant au conseil d'administration (%) <i>Somme pondérée en % / (taux de couverture en %)</i>	70% (90%)	75% (86%)

Trecento Robotique ISR - 2019

Catégorie d'indicateurs	Critère	Trecento Robotique ISR (65 sociétés)	Univers Robotique (270 sociétés)
Environnement / Climat	Existence d'une politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre susceptibles de contribuer au réchauffement climatique <i>Poids en % de l'actif net ou capitalisation boursière agrégée / (Taux de couverture en %)</i>	23% (79%)	59% (83%)
	Existence d'initiative(s) en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) <i>Poids en % de l'actif net ou capitalisation boursière agrégée / (Taux de couverture en %)</i>	39% (78%)	70% (83%)
Social / Droits de l'Homme	Existence d'une politique de non-discrimination <i>Poids en % de l'actif net ou capitalisation boursière agrégée / (Taux de couverture en %)</i>	68% (94%)	96% (98%)
	Existence d'une politique concernant les Droits de l'Homme <i>Poids en % de l'actif net ou capitalisation boursière agrégée / (Taux de couverture en %)</i>	42% (87%)	79% (95%)
	La société est-elle signataire des UNGC ? <i>Poids en % de l'actif net ou capitalisation boursière agrégée / (Taux de couverture en %)</i>	7% (78%)	18% (70%)
Gouvernance	Pourcentage de femmes au conseil d'administration (%) <i>Somme pondérée en % / (taux de couverture en %)</i>	17% (80%)	14% (76%)
	Pourcentage de membres indépendants siégeant au conseil d'administration (%) <i>Somme pondérée en % / (taux de couverture en %)</i>	55% (80%)	51% (74%)

Commentaires

Au 31 décembre 2020, nous avons 447 sociétés dans notre univers d'investissement santé soit 66 de plus qu'en 2019 et 335 sociétés dans notre univers d'investissement robotique soit 65 de plus qu'en 2019. En accord avec l'orientation de notre stratégie d'investissement, nous avons notamment intégré plusieurs sociétés des pays émergents, en particulier asiatiques. Cet élargissement de nos univers d'investissement est également marqué par un accroissement du nombre d'émetteurs de moyenne et petite capitalisations boursières.

Malgré une amélioration de la performance de nos univers en termes de gouvernance, le manque de moyens des plus petites entreprises, la difficulté d'accès à l'information et l'environnement réglementaire plus souple dans les pays émergents a eu pour effet de réduire la part des émetteurs respectant certains de nos critères ESG. A titre d'exemple, seules 41% des sociétés de notre univers santé disposent d'une politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2020 contre 55% en 2019, de même que seules 17% d'entre elles étaient signataires des UNGC en 2020 contre 40% en 2019. Concernant l'univers robotique, 63% des émetteurs ont mis en place des initiatives dans le but de réduire les émissions de GES en 2020 contre 70% en 2019, et 73% possédaient une politique concernant les Droits de l'Homme contre 76% en 2019. De manière générale, nous observons un retard des pays émergents ou une plus faible capacité à se conformer aux exigences des analyses ESG sur les thèmes environnementaux et sociaux. En revanche, nous notons une amélioration globale des sociétés sur les sujets relatifs à la gouvernance.

Trecento Santé ISR : nous observons une amélioration générale de la performance ESG en 2020. En particulier, plus de la moitié des émetteurs possèdent une politique de réduction des GES en 2020 contre 46% en 2019. Aussi, 78% des sociétés en portefeuille disposent d'une politique dédiée au respect des Droits de l'Homme contre 68% en 2019. Enfin, nous maintenons une performance supérieure à notre univers d'investissement sur les critères ESG sélectionnés.

Trecento Robotique ISR : nous observons également une amélioration de tous les critères ESG, plus marquée que sur Trecento Santé ISR. En 2020, nous constatons une amélioration notable au niveau des politiques de réduction des émissions de GES puisque 48% des sociétés en portefeuille disposaient d'une telle politique en 2020 contre 23% en 2019. De même, 21% des sociétés étaient signataires des UNGC en 2020 contre seulement 7% en 2019. En revanche, la part des émetteurs du portefeuille respectant les critères de performance sélectionnés reste inférieure à l'univers robotique.

L'amélioration de la performance ESG sur nos fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR ne semble pas relever significativement des entrées et sorties de sociétés au sein des portefeuilles mais davantage d'un effort de chaque société détenue en portefeuille à améliorer ses pratiques ESG et sa communication à cet égard.

3.2. Communication et diffusion

Les critères et indicateurs ESG font l'objet d'un suivi dans le temps pour les fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR (en comparaison avec leur univers d'investissement respectif).

- Périodicité : notre objectif est de mesurer et calculer au minimum une fois par an ces indicateurs d'impact ESG et Climat. Ceux-ci seront forcément mesurés à chaque fin d'exercice et feront l'objet d'un bilan commenté dans le rapport de gestion annuel de chacun des fonds.
- Support(s) de communication : les indicateurs d'impact ESG et Climat sont communiqués de manière annuelle dans le rapport de gestion de fin d'exercice des fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR ainsi que dans le reporting ESG et le rapport d'impact.

Mentions Légales

Ce document ne peut être considéré comme une sollicitation ou une offre, un conseil juridique ou fiscal. Il ne constitue en aucun cas, une recommandation personnalisée ou un conseil en investissement. Avant toute décision d'investissement, il appartient à l'investisseur d'en évaluer les risques et de s'assurer que cette décision correspond à ses objectifs, son expérience et sa situation patrimoniale.

Les informations et opinions contenues dans ce document n'ont qu'un caractère informatif. Elles sont élaborées à partir de sources que Trecento Asset Management estime dignes de confiance, et ne sauraient être garanties par elle quant à leur exactitude, fiabilité, actualité ou exhaustivité.

Les réponses aux questions du présent document engagent la seule responsabilité de Trecento AM.

Il ne peut être donné aucune assurance que les produits présentés atteindront leurs objectifs. L'investissement en produits financiers peut comporter des risques et l'investisseur peut ne pas récupérer l'intégralité du capital investi.

Il est de votre responsabilité de considérer les impacts juridiques ou fiscaux consécutifs à l'investissement ainsi que de toute restriction éventuelle prévue par les lois et règlements qui vous sont applicables. Il vous appartient de vous assurer que la réglementation qui vous est applicable, en fonction de votre statut et de votre pays de résidence, ne vous interdit pas de souscrire les produits ou services décrits dans ce document. L'accès aux produits et services peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays.

Ce document n'est pas destiné aux investisseurs ayant la qualité de « U.S. Person » (telle que cette expression est définie dans la réglementation financière fédérale américaine et reprise dans le Prospectus des Fonds) et dans les conditions prévues par le Prospectus des Fonds.

Toute reproduction totale ou partielle est interdite sauf accord préalable de Trecento Asset Management.

Trecento Asset Management - SAS au capital de 300 000 euros

Siège social : 19 rue de la Paix – 75002 Paris

R.C.S. Paris : 538 141 334

Agrément AMF : GP-12000002 du 16 janvier 2012

Téléphone : 01 57 13 55 55 - contact@trecento-am.com